Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20251212-40DEL2025-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2025.12.12 - 02
Objet : INSTITUTION- PLOËRMEL COMMUNAUTE - RAPPORT D'ACTIVITES 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 08 décembre 2025 qui leur a été adressée le 08 décembre 2025, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 08 décembre 2025.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Présidente de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Anne-Marie, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane.

Etaient absents donnant pouvoir : Mr BIGORGNE Cédric donnant pouvoir à Mme BOUTE Marie-Annick ; Mr MICHEL Yannick donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal et Mr DESERT Jérôme donnant pouvoir à Mme CLERO Anne-Marie.

Étaient absents : Mr HOUEIX Ludovic et Mme CHASLES Vanessa.

Nombres de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
11	6	03	09

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal.

****

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20251212-40DEL2025-DE

DELIBERATION DCM2025.12.12 -02 – INSTITUTION- PLOËRMEL COMMUNAUTE - RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Présentation de la demande
Autorisation de prise en charge financière
Délibération à prendre

Rapporteur : Madame DENIS Josiane

****

Vu l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le rapport d'activités 2024 est annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- **PREND ACTE** de la présentation qui a été faite par Madame le Maire en ce qui concerne le rapport d'activités 2024 de Ploërmel Communauté.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 15 janvier 2026

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal

Le Maire,

Mme DENIS Josiane

MAIRIE DE MOHON 56 (MORBIHAN)